



# Commission Locale de l'Eau

19 novembre 2019

*Le **Schéma**  
d'**Aménagement**  
et de **Gestion**  
des **Eaux**  
de la Sensée*

# ORDRE DU JOUR

- Retours sur l'enquête publique du SAGE
- Validation finale du projet du SAGE de la Sensée
- Validation du rapport annuel d'activité de la CLE pour l'année 2018
- Présentation sur la mise en place et l'application des arrêtés sécheresse



# Élaboration du SAGE de la Sensée



- Consultation administrative : janvier à mai 2017
- Concertation préalable du public : mi-juillet- mi-novembre 2018
- Enquête publique : 26 août au 25 septembre 2019



# **1. Retours sur l'enquête publique**

# Enquête publique du SAGE

- 3 commissaires enquêteurs
- 20 lieux de permanences repartis dans tout le bassin versant
- Publicité
  - par voix de presse (la Voix du Nord, Terres et Territoires, le 09 et le 30 août)
  - par affichage dans les 134 mairies
  - par affichage (A2) sur les lieux du projet
  - de manière complémentaire (bulletin municipal, panneau numérique...)





# Enquête publique du SAGE

- Observations recueillies :
    - Aucune par voie électronique
    - 13 observations
    - 2 courriers reçus
  - 32 questions posées par la commission d'enquête
- Avis favorable à l'unanimité sans réserve, assorti de 11 recommandations**



## Remarques reçues pendant l'EP apportant des modifications dans les documents

- Vérification de la pagination et du sommaire
- Actualisation des noms des communes
- Modification de la mesure O7-M4
- Actualisation des dates du programme d'action
  
- Par contre :
  - ➔ Actualisation des textes réglementaires après approbation



# Recommandations de la Commission d'Enquête Publique

**1) *Prise en compte de la loi GEMAPI dans les documents***  
Prise en compte de la compétence GEMAPI lors de la mise en œuvre du SAGE

**2) *Préciser les responsabilités des acteurs pour chaque enjeu et actions***

Acteurs définis à une échelle territoriale adaptée aux mesures du SAGE et permettant l'application des mesures quelles que soient les évolutions réglementaires

**3) *Être plus concret avec mesures et objectifs chiffrés***  
Le SAGE est un outil privilégié de la planification et reflète les ambitions des acteurs locaux, fixées lors des phases de travail du SAGE

**4) *Incohérences débit minimal/ débit minimum biologique. Demande d'obtention de données actuelles de l'ARS***  
En l'absence de débit minimum biologique défini, c'est le débit minimal qui est utilisé (article L214-18 du CE). Travail avec les données actualisées lors de la mise en œuvre et le suivi annuel du SAGE





## Recommandations de la Commission d'Enquête Publique

### **5) Mobiliser l'action de la police de l'eau et des acteurs territoriaux sur les priorités du SAGE**

Le rôle de relais de l'information auprès de la Police de l'Eau et des Services de l'État est assuré par l'équipe technique du SAGE

### **6) Réfléchir aux dispositions et aux actions à mener quand des restrictions de consommation s'imposent**

Travail à réaliser lors de la mise en œuvre avec une réflexion sur la répartition des pourcentages par usage. En complément des arrêtés sécheresse. Conseils et communication par le SAGE

### **7) Disposer d'outils à mettre en œuvre dans la gestion des crises (résilience)**

Le SAGE ne gère pas la crise, mais peut accompagner sa prévention. De plus, il dispose de mesures de conservation et d'aménagement du territoire qui doivent être rapidement mises en œuvre



# Recommandations de la Commission d'Enquête Publique

## **8) Communiquer plus sur l'importance de la gestion de l'eau et des aménagements devant en découler (catastrophes prévisibles)**

L'enjeu 4 donne des objectifs pour communiquer davantage avec la population et les élus sur les enjeux de l'eau

## **9) Impliquer l'entité VNF**

Une plus grande implication lors de la mise en œuvre pourra être recherchée mais les VNF sont déjà représentées au sein de la CLE

## **10) Mise en place d'EPAGE sur plusieurs EPCI sur le territoire**

Une structure type EPAGE pour faire les travaux est souhaitée mais nécessite une adhésion des EPCI et la délégation de la compétence GEMAPI

## **11) Corréler l'économie à l'environnement : intégrer le développement durable dans les choix stratégiques**

Le SAGE est un atout du territoire pour concilier le développement du territoire et la protection de son environnement. Chaque plan et projet en conformité avec le SAGE prend donc en compte les mesures du SAGE et intègre le développement durable sur son territoire.



## Suite à la validation du SAGE par la CLE

- Document du SAGE transmis aux deux Préfets départementaux
- Accompagnés :
  - De la délibération de la CLE
    - Précisant:
      - Les parties du document qui ont été modifiées
      - Les réponses aux recommandations de la CEP
      - Le résultat du vote de la CLE
  - De la Déclaration environnementale
    - Les motifs qui ont fondé le choix du SAGE
    - Les mesures destinées à évaluer l'incidence de la mise en œuvre du SAGE sur l'environnement
    - La manière dont le SAGE a tenu compte du rapport environnemental et les consultations auxquelles il a procédé



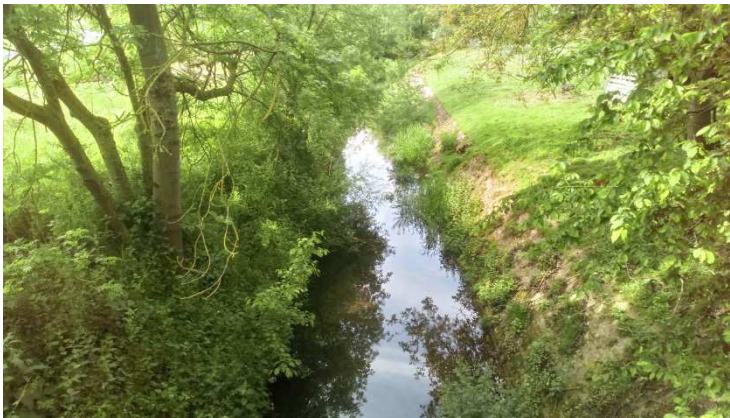
## **2. Validation finale du projet du SAGE**



### **3. Rapport annuel d'activité de la CLE pour l'année 2018**

# Rapport d'activité annuel de la CLE

- Présente les travaux du SAGE réalisés durant l'année et les perspectives
- Document transmis aux Préfets des départements et au comité de bassin Artois-Picardie



# Sommaire du rapport d'activité 2018

- L'organisation du SAGE de la Sensée
- Le bilan de l'année 2018
- Les perspectives pour 2019





# Bilan 2018

- Avancement de l'élaboration du SAGE:
  - Concertation préalable du public de juillet à novembre 2018
  
- Renouveau complet de la composition de la CLE → installation en janvier 2012
  - Suppression de l'Institution
  - Ajout du SyMEA et des EPCI-FP pas encore représentés dans la CLE
  - Remplacement du MNLE Nord-Pas-de-Calais à la place du MNLE Sensée-Scarpe-Escout



# Bilan 2018

- 1 réunion de CLE
- 1 réunion de comité de pilotage
- Changement de structure porteuse du SAGE :
  - Passage de l'Institution Interdépartementale Nord-Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée au Syndicat mixte Escaut et Affluents (SyMEA)





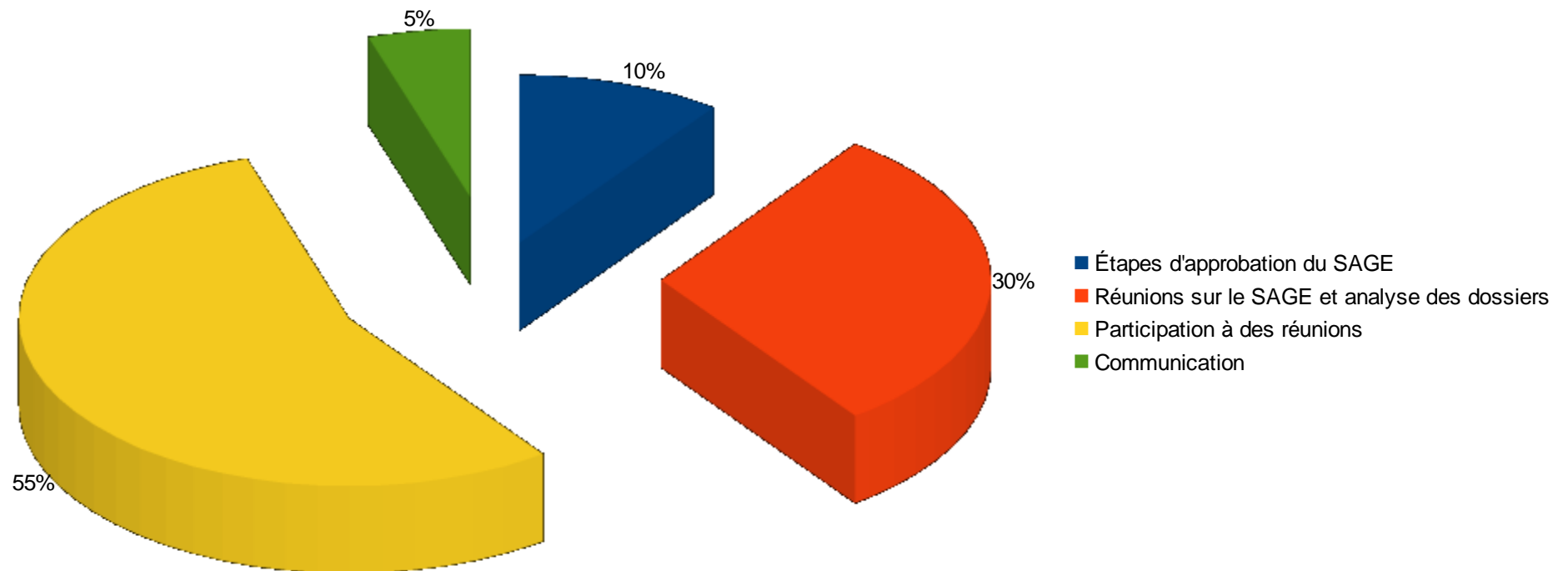
## Participation à des réunions

- Réunions à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
- Réunions sur le passage de relais entre l'Institution et le syndicat mixte
- Comités techniques et commissions thématiques des SAGE limitrophes
- Réunions d'élaboration des documents d'urbanisme
- Réunions sur des problématiques locales



# Bilan 2018

## ■ Répartition du temps de travail de l'animatrice





# Perspectives



## **4. Mise en place des arrêtés « sécheresse »**



# **Syndicat Mixte Escaut et Affluents**

21 rue de l'Abbé Victor Senez  
59400 VALENCIENNES

Tél : 09.65.19.37.25

E-mail : [sage.sensee@symea.net](mailto:sage.sensee@symea.net)

Site internet : [www.sage-sensee.fr](http://www.sage-sensee.fr)



# Commission Locale de l'Eau

19 novembre 2019

*Le **Schéma**  
d'**Aménagement**  
et de **Gestion**  
des **Eaux**  
de la Sensée*